

Pour en finir avec l'impunité fiscale

(Suite de la première page.)

Il atteindrait 1 000 milliards d'euros à l'échelle de l'Union européenne (1). Il est ainsi qu'en France le procureur ne dispose pas de l'opportunité des poursuites en matière fiscale. Il ne peut agir que sur la demande du ministère des finances : c'est que l'on appelle le « verrou de Bercy », nom du quai où il est situé. Et il est évident que ce verrou s'ouvre. Sur les 1 000 contrôles approfondis réalisés l'année dernière par les enquêteurs fiscaux, seuls 16 000 donnent lieu à des sanctions pécuniaires pour cause de fraude internationale (2). Alors que chacun de ces cas pourrait déboucher sur des poursuites judiciaires, seulement 4 000 sont transmis à l'échelon départemental. En définitive, c'est comme un millier de dossiers arrivent à l'administration centrale, qui réduit encore la liste pour la transmettre à la commission des infractions fiscales (CIF). Située au sein de ce « verrou de Bercy », et seule à même d'autoriser les plaintes, la CIF opère une sélection finale à destination de l'autorité judiciaire.

Mise en place en 1977 et composée de conseillers d'État, de conseillers d'État à la Cour des comptes et de magistrats, cette commission détient en matière de fraude fiscale le quasi-monopole de la transmission des dossiers parquets pour d'éventuelles poursuites. Dans la plus grande opacité, sans avoir pu motiver ses décisions, et souvent après un allongé de plusieurs mois le délai de transmission, la CIF invalide encore des dossiers d'un dossier sur dix (3).

La fraude prend des formes diverses et est de plus en plus difficile à établir. Les mécanismes complexes de l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales mettent particulièrement au défi les administrations, qui ne peuvent décrypter de tentaculaires structures (prix de transfert, circuits de

COLLECTION KARSTEN GREVE, SAINT-MORITZ - GALERIE KARSTEN GREVE, COLOGNE, PARIS, SAINT-MORITZ



LOUIS SOUTTER - « Carnaval », 1939

par mettre l'ensemble des nations en concurrence, comme l'ont montré les révélations du « LuxLeaks » à propos du Luxembourg, alors dirigé par M. Jean-Claude Juncker (premier ministre de 1995 à 2013), désormais président de la Commission européenne. Cela conduit en définitive les ministères des finances à négocier pour ne pas voir les sièges sociaux s'envoler ailleurs.

d'imposition et l'étendue de la triche ; le principe fiscal tient davantage à une perception positive des institutions et des services publics (5).

On mesure bien la conséquence du laisser-faire au sort enviable réservé à ceux qui organisent l'évitement de l'impôt et s'enrichissent en inventant des montages complexes. Ces professionnels du conseil

du gouvernement de l'époque, nous avons pu poursuivre le travail avec 84 enquêteurs, dont plusieurs experts judiciaires et auditeurs financiers. Et ainsi mener des perquisitions dans les filiales des banques islandaises partout en Europe. Nos enquêtes ont permis d'aboutir à la condamnation de plusieurs dizaines de responsables de haut niveau : les présidents-directeurs généraux des trois principales banques, Glimir, Landsbanki et Kaupthing, les directeurs financiers et avocats de ces mêmes banques, de gros actionnaires et de hauts fonctionnaires. Les peines prononcées, dont certaines doivent être réjuguées en appel, vont jusqu'à six ans de prison ferme.

L'Islande est le seul pays s'étant vraiment attaqué à la responsabilité personnelle des « banksters », alors qu'elle n'avait pas l'expérience des affaires financières ou bancaires, et pas d'équipes expérimentées pour engager des poursuites. Aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs, les gouvernements ont consacré l'essentiel de leur capacité d'action à sauver les banques et surtout à empêcher la mise en cause des dirigeants. Si l'Islande a pu mener ces enquêtes, tous les pays auraient pu le faire. Le Parlement islandais a aussi rédigé un rapport marquant qui a été lu jour et nuit dans les lieux publics et les églises. La population voulait savoir. Les biens personnels des « banksters » ont été confisqués. Ailleurs, ils ont conservé leurs gains illégitimes, ce qui renforce encore le sentiment d'injustice parmi les citoyens. Ma contribution a été de convaincre le gouvernement islandais qu'une enquête était possible, en l'aidant pendant deux ans à orienter les recherches et en amenant aussi des experts rompus à ces problématiques. Grâce aux « Panama papers », on connaît aujourd'hui les sociétés secrètes appartenant aux condamnés et qui avaient pu nous échapper.

Les premières enquêtes furent lancées avec dix policiers. Mats, grâce au soutien